

**ABONNEMENT**

**Saumur :**

Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

**Poste :**

Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 19  
Trois mois . . . . . 10

**On s'abonne :**

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

**POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE**

**L'ECHO SAUMUROIS**

**JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS**

**BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR**

**INSERTIONS**

Annonces, la ligne. . . 30 c.  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

**On s'abonne :**

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
L'abonnement doit être payé d'avance.

**Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.**

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-  
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 29 JANVIER

**A LA CHAMBRE**

La Chambre a adopté hier, au cours de la discussion du budget de l'instruction publique, un amendement aux termes duquel une « subvention de 4,640,000 fr. sera distribuée aux communes pour les écoles maternelles, établies avant la promulgation de la loi du 30 octobre 1886, soit dans les communes de 2,000 âmes et au-dessous, soit dans les communes de plus de 2,000 habitants n'ayant pas 4,200 âmes de population agglomérée et pour les écoles enfantines établies dans les hameaux avant la promulgation de ladite loi ».

Ainsi, dans les communes visées ci-dessus, les écoles laïques seront seules subventionnées. Tous les Français sont tenus de payer l'impôt, mais seules les écoles où l'on enseigne la morale libre-penseuse et républicaine ont droit aux faveurs du budget national.

Les catholiques sont en grande majorité dans le pays ; n'importe, ils seront contraints de soudoyer les écoles agréables à la minorité.

Singulière façon de pratiquer le fameux principe de l'égalité de tous les citoyens devant la loi !

Ici encore, nous retrouvons l'application de la maxime de M. Goblet :

« Les catholiques ne sont pas des citoyens comme les autres. »

Nous savons bien que les républicains se vantent d'avoir avec eux la majorité du pays et qu'ils professent ce principe que « seule la majorité a des droits ».

Répondant à M. de La Biliains, M. Buisson, commissaire du gouvernement, a prétendu que, même dans les départements les plus monarchiques, les écoles officielles regorgent d'élèves.

« — Cela démontre, a-t-il ajouté, que dans aucune région l'école laïque ne rencontre ni opposition ni indifférence. »

A cette imprudente assertion, la réponse

ne s'est point fait attendre. M. de La Biliains a signalé des écoles officielles riches de... 2 élèves ! Et M. le comte de Kersauson a constaté que, dans sa propre commune, l'école laïque possède 7 élèves, alors que l'école congréganiste en compte 110.

Dans les communes privées d'écoles libres, les laïciseurs peuvent, il est vrai, se glorifier d'être moins malheureux. Cela se comprend : ils ont pour eux l'obligation de l'enseignement, l'absence de toute concurrence, le gendarme, l'amende, la prison. Mais il leur est interdit de se réclamer de l'opinion publique qui les désavoue et les condamne.

La majorité est du côté de l'enseignement chrétien. M. le ministre le reconnaît lui-même, ces jours derniers, en déclarant que « si on supprimait l'enseignement religieux dans les lycées, ceux-ci perdraient la moitié de leurs élèves. » Et, si M. Goblet faisait une loyale application de son principe : « La majorité seule a des droits », c'en serait fait du monopole universitaire.

La Chambre a passé ensuite à la discussion du budget des beaux arts. M. Laguerre a fait une conférence contre la censure.

Le budget des cultes vient aujourd'hui en discussion.

**UNE CONCURRENCE MALHONNÊTE ET COUTEUSE**

L'extension donnée à l'expérience des chemins de fer de l'État est une des conceptions les plus funestes que l'on ait eues dans cette période d'entraînements qui nous a conduits aux embarras financiers dont la République ne se débarrassera jamais.

Aujourd'hui le réseau de l'État est devenu un grand-réseau, il a son entrée à Paris et sa grande ligne, de Paris à Bordeaux, faisant concurrence à celle d'Orléans.

Qu'en résulte-t-il ? Une aggravation considérable de la dette publique.

Les entêtés qui ont obtenu non-seulement le maintien de ce chemin de fer « modèle »

mais son développement sur une plus grande échelle s'extasiaient sur ce qu'il offre, depuis six mois, des plus-values.

En 1886, il a eu 3 millions 1/2 environ d'augmentation de recettes, ce qui représente 25 0/0 d'accroissement de produit brut kilométrique.

Mais ce qui comble un avantage apparent, quand on l'examine de près, comme une calamité.

Qu'est-ce que fait l'État, en effet, depuis qu'il s'est donné une tête de ligne à Paris ?

L'État s'amuse à faire concurrence par des tarifs excessivement bas à la Compagnie d'Orléans dont il est le garant.

C'est ainsi que, en 1886, le réseau de l'Orléans offre une moins-value de recettes d'environ 40 millions de francs ; cette moins-value provient en partie des détournements opérés par les réseaux de l'État.

Ainsi, l'administration de l'État fixe des tarifs qui ne sont pas rémunérateurs pour elle-même, et qui, en outre, contraignent l'État à payer une garantie plus élevée au réseau de l'Orléans dont elle détourne une partie du trafic.

C'est toujours le même procédé enfantin qui consiste à se faire concurrence à soi-même.

En somme, on ne peut estimer à moins de 40 ou 50 millions par an ce que ce réseau de l'État coûte directement ou indirectement à la France.

Étant donnée la situation budgétaire actuelle, il eût été sage d'arrêter les frais d'une expérience qui est condamnée par tous ses résultats.

Mais il n'y a pas de pires sourds que ceux qui ne veulent pas entendre.

Le réseau de l'État subsiste en vertu d'une coterie qui a échafaudé sur lui de grosses espérances de tripotages.

Et, tant que cette coterie ne sera pas démolie, elle maintiendra ses projets au grand préjudice des contribuables qui paient le déficit qui résulte d'un abaissement de tarifs qui serait impossible si le Trésor public n'en supportait pas les frais.

**CHRONIQUE GÉNÉRALE**

Les Allemands recherchent tous les prétextes pour se dire attaqués par la France. Le bruit que l'on allait mobiliser, à l'autonne, un corps d'armée, pour faire l'essai du plan de mobilisation, fait dire à la *Strasbourger Post* :

« Le général Boulanger a définitivement l'intention de procéder à un essai de mobilisation dans le courant de cette année. Cette nouvelle est innocente en apparence, puisque la mobilisation se fera à Bourges ou à Tours. »

» Cependant la chose n'est pas absolument indifférente. Cet essai de mobilisation serait un avantage pour la France si l'Allemagne ne pouvait pas opposer quelque chose d'analogue. »

» Les troupes mises sur le pied de guerre pourraient être dirigées en fort peu de temps sur la frontière de l'Est. Les masses de cavalerie accumulées sur cette frontière pourraient envahir le territoire ennemi et les deux corps d'armée mobilisés suivraient immédiatement. »

» En conséquence, l'essai de mobilisation ne paraît pas aussi innocent que l'ami Boulanger essaie de le faire accroire... »

» Le gouvernement allemand et notre administration militaire devront donc recourir à un contre-poison. »

» L'Allemagne est menacée directement. »

» Faut-il donc s'étonner si on ferme la porte au nez des Français, en les priant d'acheter leurs chevaux ailleurs. Il est permis d'admettre qu'à Paris on y réfléchira à trois fois et que l'on renoncera à l'amusement douteux de promener dans le pays deux corps d'armée mobilisés, surtout quand on sait que les Allemands s'entendent pas la plaisanterie sous ce rapport. »

**UNE LETTRE DU CZAR A L'EMPEREUR GUILLAUME**

Le péril de la guerre était loin d'être imaginaire. Comme en 1873, nous avons été à

85 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

**LE SECRET TERRIBLE**

**MÉMOIRES D'UN CAISSIER**

**Par Adolphe BELOT**

**Deuxième Partie**

**LE CONTUMAX**

Malheureusement pour Léonce, il y avait à droite, près de la caisse, une petite glace, et M. X... aperçut le geste : ce fut toute une révélation.

« — Allons, bon ! grommela-t-il, voilà que je n'ai plus que cent quatre-vingt mille francs. »

« — Comment ! plus que cent quatre-vingt mille francs ? »

« — Eh ! mon Dieu, oui... Depuis que vous êtes venu, j'ai fait deux paiements importants, et je ne me suis plus souvenu de vous. »

« — Ah ! mais, permettez, fit Léonce d'un ton aigre. C'est un oubli singulier que celui-là ! et j'ai peine à m'expliquer... »

« — Je viens de vous la donner, l'explication. J'ai tort, mais qui ne commet pas d'oublis ?... Celui-ci, du reste, est facile à réparer... le temps d'aller à la Banque. »

« — Allons, soit ! fit Léonce en s'asseyant d'un air maussade, je vais vous attendre ici. »

Mais il avait affaire à forte partie. M. X... n'avait fait cette proposition qu'après avoir jeté un coup d'œil sur la pendule. En ce moment quatre heures sonnerent.

« — Diantre ! fit-il d'un air contrarié, voilà quatre heures qui sonnent. Il est trop tard. »

« — Comment, trop tard ? »

« — Sans doute ; passé quatre heures, il n'y a pas un guichet de la Banque qui consentît à se rouvrir pour me délivrer un centime. »

« — Ah ! mais... c'est désagréable. »

« — Que voulez-vous que j'y fasse ? Il faut absolument que nous remettions ce paiement à demain. »

« — Non ! dit Léonce sèchement ; vous m'avez donné rendez-vous pour aujourd'hui, vous devez être prêt. »

« — Cependant, demain matin. »

« — J'ai disposé de mon temps. »

« — Après-demain. »

« — J'ai besoin de ces fonds, tout de suite. »

« — Hum ! vous êtes pressant, fit M. X... de plus en plus convaincu qu'il avait affaire à un gredin, mais désireux de s'en débarrasser doucement et sans esclandre. Eh bien ! écoutez : il y a un moyen de vous payer aujourd'hui même. J'ai donné ordre de vendre pour le compte de la succession des valeurs importantes ; les transferts

doivent être opérés et l'argent disponible. Je comptais ne passer que demain chez mon agent de change ; mais, puisque vous insistez... »

« — Faites comme vous l'entendrez, dit Léonce, cela ne me regarde pas. »

« — Voyons, pouvez-vous passer ici, ce soir, à huit heures ? »

« — A huit heures ? Vous me promettez ? »

« — Je vous promets qu'à huit heures, ce soir, je vous donnerai satisfaction. »

« — Et si votre agent de change n'est pas chez lui, si les fonds ne sont pas disponibles ? »

« — Peu importe, je trouverai un autre moyen. »

« — Eh bien soit, à ce soir, mais j'ai votre parole. »

« — Soyez tranquille, je n'y manquerai pas. »

Léonce quitta l'étude du notaire. Au moment où il remontait en voiture, il fut aperçu par Richard et par Iriel, qui accouraient.

« — C'est lui ! cria Richard, vite, suivons-le. »

Mais Iriel, qui craignait d'être reconnu par Léonce, était blême d'effroi.

« — Non, dit-il, attendez que je descende. »

« — Pourquoi ? qu'avez-vous donc ? »

« — Rien. Laissez-moi. »

Et, sans que Richard, stupéfait de cette singularité, pût le retenir, il s'élança et atteignit tant bien que mal le trottoir.

Richard se mit immédiatement à la poursuite de Léonce ; mais quelque effort qu'il fit, il l'eut bien-

tôt perdu de vue et dut renoncer à l'atteindre. Il revenait tristement rue Saint-Honoré, lorsqu'il rencontra Iriel.

« — Il n'y a pas de mal, lui cria celui-ci, rien n'est perdu. »

« — Comment ? »

« — Le notaire n'a pas délivré de fonds. »

« — Ah ! vous croyez ?... »

« — J'en suis sûr, il vient de me le dire. »

« — Ah ! mon cher ami ! »

Il lui serra vivement la main. Puis, tout à coup, se rappelant l'étrange attitude d'Iriel :

« — Ah ! ça, qu'est-ce qui vous a pris tout à l'heure ? »

« — Ce qui m'a pris ? »

« — Oui ; pourquoi êtes-vous descendu au risque de me retarder ? »

« — Je voulais parler au notaire, savoir si ce gredin avait fait son coup. »

« — Le plus pressé, ce me semble, était de le rattraper. »

« — C'est vrai, mais on ne réfléchit pas. »

Ils revinrent chez M. X..., qui raconta ce qui venait de se passer. Iriel dit ce qu'il savait sur le compte de Léonce. On se félicita de part et d'autre. Puis M. X... demanda à être déchargé immédiatement de ces fonds en les remettant à M. Maheurtier en personne. Richard alla chercher la jeune femme et l'amena à l'étude.

deux doigts d'une déclaration de l'Allemagne, et c'est encore la Russie qui est intervenue en faveur de la paix.

Nous croyons savoir que, mercredi, un officier d'ordonnance du Czar est arrivé à Berlin apportant à l'ambassadeur de Russie une lettre autographe pour l'Empereur d'Allemagne. Le texte de cette lettre, qui sera probablement publié dans un temps donné, porte en substance que : « ni l'intérêt de la paix à venir ni l'intérêt de l'humanité ne permettent aujourd'hui le commencement d'une guerre entre la France et l'Allemagne ». Le Czar exprime sa confiance dans la sagesse profonde de l'Empereur Guillaume, dont la fin du glorieux règne doit avoir pour seul but la prospérité et la grandeur de son peuple. »

\*\*

#### LE MONDE FINANCIER ET M. DAUPHIN

Il nous revient qu'on est très mécontent, dans le monde de la haute finance, de l'incapacité du ministre choisi par M. Goblet. Il paraît même qu'une démarche officieuse aurait été faite, cette semaine, auprès de M. Grévy pour lui dire que la situation difficile des affaires exige le remplacement de ce professeur de droit par un homme compétent.

\*\*

#### LES FOURNITURES D'ETHER SULFURIQUE

Quelque étrange que puisse paraître cette information, les *Tablettes* la garantissent comme exacte avec preuve à l'appui.

On sait que dans la fabrication de la mélinité c'est l'éther sulfurique qui est la principale substance employée. Or le général Boulanger fait tous les approvisionnements par contrats en Allemagne même, et ce parce que l'Allemagne nous a fourni de l'éther sulfurique à 0,40 meilleur marché le litre qu'on ne peut le faire en France.

Ainsi une des plus grandes usines de produits chimiques que nous ayons, et qu'on appelle les usines Malettra, avait offert au général Boulanger de lui fournir toute la quantité d'éther sulfurique nécessaire à la fabrication de sa mélinité. Et quoique le général Boulanger fut disposé à passer le marché, même à 20 0/0 plus cher que les marchés passés avec les Allemands, Malettra n'a pu accepter, car le prix de revient dépassait 30 0/0 d'augmentation.

\*\*

*Erratum.* — Signalant hier les lenteurs ridicules de la publicité du *Journal officiel*, on nous fait dire : « Comme le public est bien instruit de suivre, etc. » Nous avions écrit : « Est bien instruit et mis à même de suivre, etc. »

\*\*

#### LE CANDIDAT HUMAIN

Adolphe Bertron (candidat humain), dont nous avons annoncé la mort, était une physionomie parisienne vraiment curieuse.

C'était l'apôtre de la bonne entente. D'un trait de plume il supprimait tous les partis. Il ne connaissait que les humains et les inhumains, et c'est pour combattre ces derniers qu'il voulait être député.

— Que voulez-vous que je fasse de cette somme ? dit-elle.

Richard dut consentir à s'en charger.

— Dès demain, lui dit M<sup>e</sup> X..., déposez vos valeurs à la Banque, croyez-moi.

— C'est ce que je ferai.

— Et pour ce qui est de leur emploi, ne vous adressez plus à des agents dont vous ne connaissez pas la moralité.

— Soyez tranquille. Cette leçon me profitera.

Léonce avait pris complètement au sérieux le prétexte du notaire ; il était convaincu que, le soir, il aurait sa proie.

Rentré chez lui, rue des Prouvaires, il consulta un indicateur des chemins de fer, se traça un itinéraire et se mit à faire ses préparatifs de départ. Il se demandait s'il emmènerait Angéline ou s'il la laisserait en plan, lorsqu'on sonna à la porte : c'était Léontine. Léontine le voyait encore de temps à autre, mais en le traitant avec le dédain d'un supérieur envers un inférieur platelement fourvoyé.

— Qu'est-ce qui t'amène, mon pauvre vieu ? lui dit-il.

— Je viens t'emprunter dix francs ; ça va-t-il ?

— Ça va, en voilà vingt.

Il jeta sur son bureau un louis, dont Léontine s'empara piteusement. Puis il l'invita à dîner. Léontine accepta.

Ils entrèrent dans un cabaret en renom dans le

Ses titres d'ailleurs étaient bien simples. En voici la nomenclature d'après une de ses circulaires :

ADOLPHE BERTRON

Candidat humain

Agriculteur-horticulteur et ouvrier tourneur amateur, etc., etc., conçu à Angers sous la République, le jour de la fête du Dieu des chrétiens, dans une des maisons de son père. Né le 15 ventôse an X, dans le château de son père, le vieux château de La Flèche sur le Loir. Elève de l'École militaire de La Flèche, des collèges d'Angers, du Mans et du séminaire de Précigné, couronné au collège d'Angers en 1814 et 1815. Habitant et électeur du neuvième arrondissement de Paris depuis 1828. Récompensé dans divers concours nationaux et internationaux. Fondateur de la Société des agriculteurs de France et de beaucoup d'autres.

C'est en 1848 qu'il avait commencé à poser sa candidature ; il reprut après la guerre. Enfin ce fut un bon homme, peut-être moins fou qu'il n'en avait l'air et qui tient sa place à côté de l'ineffable père Gagne.

On a célébré ses obsèques hier à la Trinité.

Ces originaux se perdent et c'est dommage. Plus nous allons et plus les politiciens deviennent plats et pleutres.

MADAGASCAR. — On télégraphie de Tamatave, 24 janvier :

« Les troupes françaises ont commencé à évacuer Tamatave. Cette évacuation sera terminée dans la huitaine. »

« On a commencé la construction d'une ligne télégraphique de Tamatave à Tananarive. »

« Une partie des troupes qui viennent d'évacuer Tamatave a été dirigée sur Diégo-Suarez, pour renforcer la garnison de ce poste. »

« Le reste est rapatrié en France ; il fera auparavant escale aux Comores. »

TONKIN. — Voici le résumé des nouvelles du Tonkin apportées par le dernier courrier de l'Indo-Chine :

« Le général Mensier, commandant la deuxième brigade de la division d'occupation, avait transféré son quartier général de Dap-Cau (près de Bac-Ninh) à Haiphong. »

« D'après des renseignements dignes de foi, les bandes qui ont assailli M. Haitce et sa petite escorte étaient commandées par les chefs So-Kao-Lok, Von-Tao-Ki, Ton-Achie-Tak et Ton-Bak-La. Le bruit avait couru que le jeune et regretté membre de la commission de délimitation avait été fait prisonnier, mais un milicien de son escorte, qui a pu se sauver, certifie qu'il a vu tomber M. Haitce entre les mains de la bande de Ton-Bak-La. Celui-ci a offert la tête de notre compatriote à un mandarin chinois, qui l'a refusée. Il l'exposa alors au bout d'une pique à l'entrée de Mon-Kai. »

« Les rebelles n'ont pas ménagé les Annamites qui avaient reconnu notre autorité ; tous les indigènes qui étaient soupçonnés de relations avec les Français ont été exécutés, parmi eux le mandarin Cang-Bien, qui accompagnait d'ordinaire le vice-rési-

quartier des Malles ; un cabinet pour eux seuls, bien entendu. Chacun d'eux suivit sa pente : Lentague, sombre et maussade ; Léonce, gai, vantard, railleur, et, au dessert, légèrement monté.

— Nous disons donc, fit-il, que les affaires ne vont pas ?

— Pas du tout.

Pauvre vieil ami ! conte-moi tes infortunes. Lentague raconta comment, en dernier lieu, ses expéditions les mieux conçues avaient été traversées par des circonstances fortuites ou par les manœuvres de la police.

— C'est navrant ! fit Léonce. Mais, mon cher, c'est un peu ta faute. Tu t'en tiens obstinément aux procédés brutaux, aux entreprises violentes. Je te l'ai dit bien des fois : cela n'est plus de saison, ça ne mord plus ; tu n'es pas de ton siècle, ma parole d'honneur !

— Oui, fit sagement Lentague, parce que tu sais flatter la carte, faire sauter la coupe. Est-ce ma faute si je n'ai jamais pu ?

— Je ne te fais pas de reproche : tu manques de délicat dans les doigts. Mais ne parlons pas de cela, c'est l'enfance de l'art. Il n'y a, vois-tu, que les affaires. Malheureusement, tu n'as jamais voulu t'y plier. J'espérais cependant te former, et même tu avais débuté d'une façon assez remarquable.

— Oui, dans cette *Distillerie-modèle*. Malheureusement, on ne rencontre pas toujours des Causson.

dent de Haininh et avait suivi M. le lieutenant Robin dans sa reconnaissance topographique.

« Plusieurs opérations de détail contre les rebelles sont signalées dans le Thang-Hou et la province d'Haï-Duong. La plus importante a été menée avec une grande habileté par le lieutenant Eckenschwiller, commandant le poste de Bin-Bac. »

« Prévenu de la présence d'une bande nombreuse à Tai-Liem, cet officier cerna le village après une marche forcée de nuit et y entra baïonnette au canon avec une partie de ses hommes. »

« Les pirates surpris s'enfuirent, laissant sur le terrain des armes à feu, des lances, des munitions et quinze cadavres. »

## ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — On télégraphie de Berlin au *Soleil* :

« Depuis le commencement de cette semaine, on travaille jour et nuit à la fabrique de cartouches de Spandau. »

« L'amiral Caprivi, chef de l'amirauté allemande, vient de partir pour Wilhelms-haven. »

« Il entreprend une tournée d'inspection dans les ports militaires. »

— D'après le *Daily News*, l'armée allemande possède un nouvel agent explosif, la « roburite. »

On dit que cet explosif a beaucoup plus de force que la mélinité.

On ignore la composition de la roburite, mais on sait que, pour l'explosion, une extrême et intense chaleur est nécessaire ; cet explosif ne produit pas de flamme, mais il secoue l'air très fortement.

— M. de Bismarck continue une épuration à sa façon des villes allemandes.

Dans la journée du 25 janvier, vingt-trois personnes ont été expulsées de Francfort-sur-le-Mein, en vertu de l'état de siège. Parmi les personnes expulsées se trouvent le secrétaire du comité électoral socialiste et plusieurs marchands de vins dont les cabarets servaient de points de rassemblement aux socialistes.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 28 janvier.

La physionomie générale du marché ne s'est pas modifiée, les tendances restent les mêmes, les cours sont lourds : 3 0/0, 80.20 ; 4 1/2 0/0, 108.80.

L'action du Crédit Foncier est toujours fermement tenue. L'affaire du Métropolitain étant en bonne voie, d'après les déclarations mêmes du ministre des travaux publics, apportera un fort appoint dans les produits de l'exercice 1887. Les opérations de prêts continuent à se développer. Dans leur séance du 19, les administrateurs ont autorisé pour 6,475,897 francs de prêts nouveaux. Le bilan du 31 décembre de la Société Générale constate une augmentation assez importante dans l'ensemble de ces chiffres, ce qui résulte d'ailleurs des succès obtenus par cette Société dans les affaires auxquelles elle s'intéresse. L'action se négocie couramment.

Nombreuses demandes sur les polices spéciales A B de l'Assurance Financière qui sont recher-

— Bêta ! il n'y a qu'à se baisser pour en prendre.

Tiens ! en ce moment, je suis occupé à en travailler un... Quatre cent mille francs de pourboire, mon bonhomme, rien que ça !

— Allons donc ! tu te moques de moi.

— Je me moque ! fit Léonce piqué ; veux-tu parler qu'avant deux heures d'ici je te fais voir les quatre cent mille balles, si ça me fait plaisir ?... Mais en voilà assez. Crois-moi si tu veux, ça m'est égal.

— Je ne te crois pas du tout, dit Lentague, qui était complètement de sang-froid. Seulement, quand j'ai besoin de dix francs, tu m'en prêtes vingt, et tu m'offres à dîner par dessus le marché. Je constate que tu es un bon enfant, voilà tout.

— A la bonne heure ! Tu n'es pas un ingrat. Reviens me voir de temps à autre, et je ne désespère pas de te ramener dans les saines voies.

En sortant, Léonce, qui craignait d'en avoir trop dit au sujet de ses affaires, voulut réparer sa maladresse ; mais il ne fit que l'aggraver.

— Je t'ai parlé de quatre cent mille francs que je pourrais te montrer ce soir, dit-il à Lentague, c'est une plaisanterie ; je me suis vanté.

— Ah ! je savais bien, fit Lentague pleinement convaincu du contraire.

(A suivre.)

chées par les capitalistes comme une valeur de portefeuille en raison de ses garanties spéciales et de son intérêt rémunérateur de 5 0/0.

Demain a lieu l'émission aux obligations 3 0/0 de l'Ouest-Algérien. Ces titres qui jouissent de la garantie de l'Etat sont émis au taux de 355 francs et sont productifs d'un intérêt annuel de 15 fr.

Le marché de l'action de Panama a été très actif tous ces jours derniers, elle se tient solidement aux environs du cours de 400.

Les actions de nos chemins de fer sont bien tenues. Les obligations sont fort demandées.

## Nouvelles militaires.

### EXPERIENCE DE MOBILISATION

On assure, dit la *France militaire*, qu'aucun corps d'armée n'est encore désigné officiellement pour un essai de mobilisation ; cet essai est toutefois probable et aura lieu en août ou septembre.

D'accord avec son collègue de la marine, le ministre de la guerre a résolu de faire concourir aux grandes manœuvres de 1887 les canonnières dont M. Eugène Farcy, député de la Seine, est l'inventeur. Ces canonnières auront pour base d'opérations la défensive des fleuves et cours d'eau aux environs desquels les troupes devront évoluer.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### Les Tramways

C'est une belle chose que les tramways bien compris et bien étudiés. Celui de Saumur ne semble pas réunir ces conditions, et les cinq années d'études et de sueurs de M. Monprofit n'aboutissent qu'à tout détériorer dans le quartier le plus beau de la ville, celui qui faisait l'admiration de tous les étrangers.

Le trottoir qui longe le Square du côté de la Loire est démoli dans toute sa longueur. Vis-à-vis du Théâtre, le tramway monte dessus pour arriver à tourner l'angle du pont Cessart ; le trottoir de celui-ci est démoli et ne conservera qu'une largeur dérisoire.

Des hommes compétents préparent qu'en prolongeant la voie sur la place de la Bi-lange, on pouvait entrer sur le pont du côté du trottoir de gauche et, tout en conservant à la courbe le même rayon, ménager les trottoirs qui sont la sécurité et le garage des piétons.

Nous laissons la responsabilité de cette opinion à ses auteurs ; mais on constate avec peine que l'administration des Ponts et Chaussées semble paralysée devant l'entreprise des tramways.

Aujourd'hui samedi, les travaux à l'entrée du pont sont une cause d'encombrement qui suscite de nombreuses et vives récriminations.

### Pauvres Agriculteurs !

Nous recommandons aux agriculteurs du Saumurois la lecture des lignes suivantes :

Vous n'êtes pas à la fin des surprises que vous réserve l'Amérique du Nord en fait de production du blé à bon marché. Après les vastes étendues consacrées à la culture des céréales, voici un nouveau territoire qui va ajouter encore son incalculable contingent à l'immense approvisionnement que fournit déjà l'Amérique.

C'est le Dakota dont nous voulons parler, pays exploré dernièrement par un Français et sur l'agriculture duquel M. Edmond Bruwaer, consul de France à Chicago, vient d'adresser un rapport où on lit les renseignements suivants :

« Le Dakota, situé sur les deux côtés du Missouri, a une surface qui est près d'égaliser celle de la France. Quatre grandes lignes de chemins de fer pénètrent dans le Dakota, et avancent rapidement ; l'une d'elles a déjà plus de 600 kilomètres de longueur. A mesure que les voies ferrées avancent pour chaque longueur d'un mille livré à la circulation, les Compagnies, en vertu des lois de concession, deviennent propriétaires de quarante milles carrés de terrain en bordure de la ligne ; une même étendue est réservée à l'Etat, dont les lots sont alternés avec ceux des Compagnies. »

» Ces terrains, après avoir été cadastrés

et bornés avec le plus grand soin, sont vendus, et généralement distribués en vastes fermes, à des prix de vente qui, à mesure que les voûtes se sont développées, sont montés de 45 à 100 fr. l'hectare.

Les grandes fermes sont sanctionnées en portions de 800 hectares environ, pour faciliter la culture.

La dépense à l'hectare pour taxes, loyer, frais généraux, labour, semis, moisson, battage, est d'environ 150 fr. ; la production moyenne est de 46 hectolitres, le coût moyen de l'hectolitre est de 9 fr. ; l'hectolitre pèse 77 kilos et demi.

Il n'y a encore que 1,600,000 hectares en culture dans le Dakota ; mais, à mesure que s'élèvera la population, montant à peine aujourd'hui à 200,000 habitants, de nouveaux terrains seront mis en culture, et la récolte du blé passera de 2 millions d'hectolitres à 10, à 20, à 30, qui viendront s'ajouter aux envois déjà désastreux pour notre culture.

Ainsi on produit là à 9 fr. l'hectolitre ; comment donc l'agriculture française pourrait-elle lutter !

En vain, dira-t-on que ces terrains, que la charrue n'a pas touchés depuis l'origine du monde, ne sont pas inexploités ; en présence des chiffres qui précèdent, la concurrence américaine est impossible à soutenir pour notre agriculture nationale.

Que vont devenir nos agriculteurs de France avec une concurrence semblable ? Ils comptent surtout sur la protection de la République des Paysans. Ils voient maintenant qu'ils n'ont rien à attendre de bon de cette République-là. Ils se plaignent avec juste raison que le prix du blé n'est point rémunérateur, qu'ils y sont pour leur peine et leur sueur. Mais que sera-ce donc lorsque l'Amérique ajoutera aux approvisionnements qu'elle nous envoie déjà leurs récoltes sur leur nouvel et immense territoire ?

(Journal d'Indre-et-Loire.)

#### VITICULTURE

Nous nous empressons de publier la lettre suivante qui peut être d'une grande utilité pour les propriétaires de vignes de notre département :

Monsieur le Rédacteur,

On a constaté il y a déjà quelque temps la présence du phylloxéra dans bon nombre de vignes de notre département, situées à une grande distance les unes des autres. Ce terrible fléau existe-t-il seulement dans les vignes, seulement dans les communes où on l'a découvert et où son action a été sensible ? Cela est d'autant moins croyable que, de l'avis de tous les hommes compétents qui ont étudié la question, le phylloxéra existe à l'état latent plusieurs années avant d'opérer ses ravages ; pendant cette première période, les insectes ne sont pas encore assez multipliés pour épuiser la vigne et trahir leur présence par des effets bien visibles. Mais ils existent ; chaque année leur nombre va croissant, et, si on ne se met aussitôt à le combattre, quand le mal aura fait des progrès il ne sera plus temps.

Dans la commune de Saint-Lambert-du-Lattay, on avait l'an dernier constaté officiellement la présence du phylloxéra sur deux points assez éloignés l'un de l'autre ; les habitants croyaient le reste de la commune indemne ou à peu près. Tout récemment, un propriétaire, en étudiant l'ouvrage du savant abbé Laborier, curé de Saint-Gengoux (Saône-et-Loire), fut amené à faire des recherches plus complètes. Il y vit que surtout dans les terrains que l'on humide l'insecte pendant l'hiver quitte les racines et séjourne sur les cepes. Ce fut là qu'on examina, et bientôt on découvrit que le mal était partout, là où on le soupçonnait le moins, même dans des vignes qui l'automne dernier avaient donné une abondante vendange ; les treilles des jardins qui il y a quelques mois étaient chargées de belles et nombreuses grappes, n'étaient pas épargnées. On s'est mis aussitôt à traire les vignes, et pour cela on a choisi de préférence le traitement par le badigeon au suif et l'eau phéniquée qui paraît de tous les remèdes employés jusqu'à présent le moins coûteux, le plus facile et le plus efficace.

Ce qui se fait là ne serait-il pas bon à faire chez nous ? Les mêmes recherches amèneraient peut-être les mêmes découvertes, et nécessiteraient les mêmes travaux.

Je livre ces observations aux viti-culteurs soigneux et prévoyants ; peut-être feraient-ils bien de prendre leurs précautions,

le phylloxéra est assez facile à découvrir, et quand il est sur le cep, il est plus facile à atteindre et à détruire. Et pour ceux qui se décideraient, il est temps : le badigeon au suif doit se faire pendant l'hiver ; au mois de mars il est trop tard. Du reste, ils pourront trouver sur cette question des renseignements complets dans la brochure fort solide et fort intéressante de M. le curé de Saint-Gengoux, *la Vigne et sa culture*, qui, par son prix modéré, est à la portée de toutes les bourses.

Agréer, etc.

UN DE VOS LECTEURS.

Le bureau météorologique du *New-York Herald* annonce qu'un orage assez violent, signalé de Terre-Neuve, causera probablement des troubles atmosphériques sur les côtes de la Grande-Bretagne, et peut-être sur celles de la France, entre le 28 et le 31.

**COURAGE RÉCOMPENSÉ.** — Le ministre de l'intérieur a décerné une mention honorable à M. Eugène Commeau, passeur au bac de Saint-Maur, à Thourel, qui, le 29 août 1886, a opéré le sauvetage d'un baigneur sur le point de se noyer dans la Loire.

#### LES CAISSES D'ÉPARGNE

La commission qui examine le projet du gouvernement relatif aux caisses d'épargne a décidé que les fonds déposés à ces caisses pourraient être placés non-seulement en valeurs d'Etat, mais aussi en obligations des départements, des communes et des chambres de commerce. Elle a limité à cent millions le compte courant avec l'Etat.

En réponse aux plaintes qu'avaient formulées les éleveurs de l'Ouest, M. le général Boulanger a fait démentir les bruits qui couraient, relativement à des achats de chevaux faits à l'étranger par le gouvernement français.

Le service de la remonte, a-t-il dit, achète tous ses chevaux en France, dans la limite des crédits dont il dispose.

#### THÉÂTRE DE SAUMUR

La représentation de *Mignon*, que nous avons annoncée hier, n'aura pas lieu lundi, mais bien **mardi 1<sup>er</sup> février**.

L'orchestre complet de l'Association artistique donnant lundi un grand concert au théâtre de Cholet, la représentation à Saumur se trouve forcément reculée d'un jour.

L'œuvre ravissante d'Ambroise Thomas, jouée par des artistes tels que M<sup>mes</sup> Lebec-Espigat, Guilbert, MM. Bailly, Neveu et Guernoy, a obtenu un très grand succès chez nos voisins. Sans nul doute il en sera de même à Saumur.

Puisque nous parlons du théâtre, disons que la presse angevine, notamment le *Patriote*, le *Journal de Maine-et-Loire*, l'*Anjou*, l'*Angers-Review*, ont fait le plus grand éloge de tous les interprètes de *Sylvana*, sans exception, à la suite de la première représentation de cet ouvrage à Angers.

Il nous faudrait plusieurs colonnes pour reproduire les divers comptes-rendus, aussi sympathiques pour la Direction que pour les artistes, qui ont paru cette semaine.

Au sujet du premier ténor, voici, par exemple, comment s'exprime M. Ludwig dans sa Chronique musicale de l'*Anjou* :

« Le rôle de Rodolphe convient admirablement à la voix de M. Bailly qui, dès son air du premier acte, « Hélas ! ce doux espoir n'est qu'une ombre, un mirage », a su conquérir son public par la pureté de son style et de sa diction. Il a magistralement détaillé les beautés d'un récit, traité de main de maître, et dit avec un sentiment très juste les ravissantes phrases mélodiques qui abondent dans la partition et parmi lesquelles je citerai.... etc. »

En sachant rester simple, en évitant toute affectation, toute recherche d'effets de mauvais goût, M. Bailly a prouvé qu'il était capable d'interpréter les maîtres classiques dont la musique exige des chanteurs un sens artistique suffisamment affiné pour en comprendre les finesses et les nuances.

On l'a chaleureusement applaudi, c'était justice. »

Les autres journaux ne sont pas moins prodigues de louanges envers M. Bailly. Nous ne désespérons pas qu'un jour on dise de ce chanteur, dont certains demandaient récemment la résiliation à tout prix : « C'est l'un des bons ténors que nous ayons entendus sur notre scène. »

Nos confrères n'ont consacré que quelques lignes à M<sup>me</sup> Lebec-Espigat ; mais comme elles sont flatteuses pour la char-

manche artiste ! Donnons seulement deux extraits :

« Comme toujours, M<sup>me</sup> Lebec-Espigat a été excellente. Son sentiment artistique et son éducation musicale se révèlent surtout dans l'interprétation de cette grande et sévère musique de Weber qui n'est pas à portée des chanteurs ordinaires. Il y faut de réelles qualités de style, et notre première chanteuse les possède. » (Patriote.)

« M<sup>me</sup> Lebec-Espigat est toujours la même actrice consciencieuse, possédant à merveille ses rôles, qu'elle travaille et par amour de son art et pour mériter les applaudissements d'un public qui ne les lui ménage pas. M<sup>me</sup> Lebec-Espigat est l'HONNEUR DE NOTRE SCÈNE. » (Angers-Review.)

On lit dans l'*Avenir d'Indre-et-Loire* :

« Comme celui de Tours, le Conseil municipal d'Angers a refusé de donner le nom de l'amiral Courbet à l'une des rues de la ville. »

« Soyez donc illustre !... Défendez donc votre drapeau et votre patrie, et mourez pour elle ! »

Il se trouvera, un jour, une dizaine d'individus, absolument nuls et inconnus, qui, au nom d'une municipalité obscure, refuseront à votre mémoire une plaque de métal au coin d'une rue.

À défaut de patriotisme, les auteurs de cette ineptie doivent avoir une dose de radicalisme qui les recommande aux élections futures. »

#### UNE LEÇON DE PATRIOTISME

Le Conseil municipal de Rennes, quoique radical, a décidé qu'une rue de la ville porterait désormais le nom de Dupont des Loges, voulant ainsi perpétuer la mémoire de l'évêque patriote dont s'honore la Bretagne, où il est né, et la Lorraine, qui garde son tombeau à Metz.

Les radicaux de Rennes donnent ainsi une leçon de patriotisme éclairé et de vrai libéralisme aux opportunistes d'Angers.

#### TOURS.

**Une évacuation.** — Une foule de gens prêtèrent l'hôtellerie de la maison d'arrêt à celle de la belle étoile. C'est pourquoi, à toutes les audiences, on voit apparaître une foule de gens qui, ne sachant comment vivre ni où aller coucher, se font arrêter comme mendiants ou comme auteurs de vols d'objets dont ils ne pourraient tirer le moindre parti, qu'ils commettent *coram populo*, de manière à ne pouvoir échapper à une arrestation.

Aussi la prison de Tours n'a pas tardé à comble des pensionnaires nombreux, tant qu'à la fin elle est devenue insuffisante. C'est pourquoi, avant-hier, elle a été obligée d'expédier sur la maison d'arrêt de Chinon son trop plein composé d'une douzaine d'individus.

Fâcheux temps, que celui où, faute de travail, les gens sont obligés de recourir à l'hospitalité pénale de l'Etat pour pouvoir vivre et s'abriter. (Avenir d'Indre-et-Loire.)

#### UNE PETITE MARTYRE

Avant-hier ont comparu devant le tribunal correctionnel du Mans les époux Gandon, de Pontlieue, poursuivis pour mauvais traitements sur la personne de leur petite fille, née avant leur mariage.

La malheureuse enfant, brisée de coups, privée de nourriture, vêtue sordidement, a été brûlée au fer rouge sur diverses parties du corps.

Le tribunal a flétri l'ignoble conduite des époux Gandon, regrettant que la peine édictée par la loi ne soit pas plus forte.

Gandon a été condamné à 2 ans et sa femme à 10 mois de prison, et tous deux solidairement aux frais.

Des applaudissements ont éclaté dans la salle, lors du prononcé du jugement, et ont été aussitôt réprimés.

Un ancien élève des Écoles de Saint-Cyr et de Saumur, M. le colonel Donnat, du 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs à cheval, tout récemment admis à la retraite, a succombé le 19 janvier, à Melun, à la maladie de langueur dont il souffrait depuis longtemps.

Ses obsèques ont été célébrées le 22. L'église Notre-Dame de Melun s'est trouvée trop petite pour contenir les nombreux amis qui étaient venus rendre un dernier hommage au digne colonel.

On remarquait dans l'assistance : M. le général de division Charreyron ; M. le général de brigade Goybet, de Biré et Favorot de Kerbrech ; tous les officiers,

sous-officiers et soldats disponibles du 4<sup>e</sup> chasseurs ; les officiers de tous les corps de la garnison ; la plupart des officiers de la garnison de Fontainebleau, des officiers de l'armée territoriale ; les médaillés de Crimée ; les principaux fonctionnaires de la ville, etc. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Stehelin, préfet de Seine-et-Marne, Bancel, maire de Melun, Goybet, général commandant la 1<sup>re</sup> brigade de chasseurs, et Rosier, colonel du 15<sup>e</sup> chasseurs.

De nombreuses et splendides couronnes étaient déposées sur le cercueil.

À la gare, M. le général Charreyron, dans une improvisation émue, a retracé, en quelques mots, la brillante et honorable carrière du colonel Donnat et a fait l'éloge de ses éminentes qualités. Il a terminé en donnant le dernier adieu à celui dont il fut l'ami et le chef.

L'inhumation a eu lieu à Jouy-en-Josas. M. le colonel Donnat allait accomplir sa 60<sup>e</sup> année ; il laisse une veuve et trois enfants en bas âge.

Le sous-lieutenant Donnat avait laissé, dans la société saumuroise, les meilleurs souvenirs de son passage à l'École de cavalerie en 1848-1849.

On annonce la mort de M. de Neufbourg, ancien magistrat, qui, voilà deux ans, a élevé brillamment aux républicains le siège de conseiller général du canton de La Flèche. Aux élections générales d'octobre 1885, M. de Neufbourg, qui figurait sur la liste conservatrice de la Sarthe, a obtenu 52,304 voix. Il s'en est fallu de fort peu qu'il ne fût élu.

Nous recommandons les excellentes conserves de *Petits pois* et *Haricots verts*, vendues à l'*ÉPICERIE CENTRALE* 0 fr. 95 c. la grande boîte pouvant être servie pour six personnes ; les mêmes boîtes 0 fr. 85 c. pour les personnes habitant hors l'octroi.

Pour cause d'agrandissement, M. LIVERANI vient de transférer ses Magasins place de la Bilange, 4.

Le seul VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE, c'est  
L'ALCOOL DE MENTHE  
**DE RICQLÈS**  
Souverain contre les Indigestions, les Maux d'estomac, de cœur, de tête, etc., etc. Dans une infusion pectorale bien chaude, il réagit admirablement contre Rhume, Refroidissement, Grippe, etc. 47 ans de succès, 41 récompenses. Dépôt partout.  
**REFUSER LES IMITATIONS**

**Grand Théâtre d'Angers.**  
Samedi 29 janvier,  
Neuvième représentation de l'immense succès  
**Le GRAND MOGOL**, opéra-bouffe en 4 actes.  
Dimanche 30 janvier,  
**MIGNON**, opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, musique d'Ambroise Thomas.  
**Cirque-Théâtre d'Angers.**  
Dimanche 30 janvier,  
**La POISSARDE** ou *les Halles en 1804*, drame en 5 actes. Au 4<sup>e</sup> acte, grand divertissement.

**Théâtre de Saumur**  
DIRECTION R. NEVEU  
**MARDI 1<sup>er</sup> février 1887,**  
**MIGNON**  
Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Michel Carré et Jules Barbier, musique d'Ambroise THOMAS.

**Distribution :**  
Wilhem ..... MM. Bailly.  
Lothario ..... NEVEU.  
Laërte ..... Guernoy.  
Frédéric ..... Stervenen.  
Jarno ..... Piquet.  
Un valet ..... Bouvier.  
Aloysius ..... Henrion.  
Antonio ..... Constant.  
Philine ..... M<sup>me</sup> Lebec-Espigat.  
Mignon ..... Guilbert.

**PAS DES BOHÉMIENNES**  
Régé par M<sup>le</sup> LÉGER, de l'Académie nationale de musique, dansé par M<sup>lles</sup> Alexandrowa, Ricci, Giraud, Lécuyer, Troisvalets.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.

**FAILLITE E. VOLTZ.**

Par jugement du Tribunal de commerce de Saumur, en date du 24 janvier 1887, M. Ludovic Proust, expert-comptable à Saumur, a été maintenu comme syndic définitif de la faillite du sieur Voltz, tenant la brasserie de Strasbourg à Saumur.

Pour extrait :  
(61) Le Greffier, GAUTIER.

Etude de M<sup>e</sup> LEDROIT, notaire à Neuillé.

**VENTE MOBILIÈRE**

Après décès.

Suite des ventes des 12 et 19 décembre 1886.

Le dimanche 6 février 1887, M<sup>e</sup> LEDROIT, notaire à Neuillé, procédera à la continuation de la vente, aux enchères publiques, des objets mobiliers dépendant de la communauté PLOQUIN-VALLÉE et de la succession du sieur PLOQUIN, dans une maison sise au bourg de la commune de Neuillé.

On vendra :

Divers matériaux d'entrepreneur, tels que : planches d'échafaudages, chèvres, barres de fer, bois de travail et autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1887,

**GRANDE MAISON**

Occupée par M. Chaussepied, rue de la Petite-Bilange.

S'adresser à M. GAGNEUX, propriétaire à Presles. (50)

**CIDRES**

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa noble cliente qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

# AU PALAIS DES MARCHANDS

RUE BAUDRIÈRE, 75, 77, 79

ANGERS — Rue du Petit-Prêtre, 14, 18, 20, 22, 24 — ANGERS

Six immenses galeries de plus de mille mètres carrés chacune sont toujours garnies de Meubles, de Sièges et de Tissus de toutes sortes pour

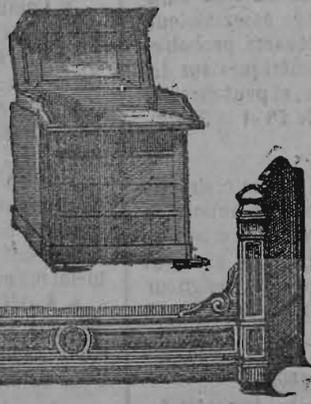
## AMEUBLEMENTS

Le grand succès de la Maison du PALAIS DES MARCHANDS vient de ce qu'elle a toujours les meilleurs contre-maîtres et les meilleurs ouvriers dans toutes les spécialités.



CHAMBRE

Coucher.



MEUBLES DE STYLE

Meubles modernes

MEUBLES DE CUISINE

Glaces — Tapis — Couvertures

Literie — Sièges — Tentures

Chaises — Rideaux, etc., etc.

Le CATALOGUE GÉNÉRAL, illustré, est à la disposition des personnes qui en feront la demande.

## A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUBAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vins blancs des Côtesaux à 70, 80 et 100 francs la barrique ;

Vin rouge nouveau à 80 francs ;

Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

## INJECTION PEYRARD

ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique, guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport : « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans ; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 181 Européens, a donné 181 guérisons. »

Le Directeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

## SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS

### Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modéré.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 JANVIER 1887.

Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.
3 % amortissable	80 25	80 40	Est	785	795	Obligations			Gaz parisien	513 50	514 75
3 % (nouveau)	83 60	83 90	Paris-Lyon-Méditerranée	1235	1237 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	525	522	Est	883	883 50
4 1/2 % (nouveau)	104 75	104 60	Midi	1125	1140	1865, 4 %	524	525	Midi	389 50	389 50
Obligations du Trésor	507 50	505	Nord	1535	1550	1869, 3 %	408	409	Nord	395	395 50
Banque de France	420	420 5	Orléans	1320	1320	1871, 5 %	394 75	395	Orléans	394	392 1/2
Société Générale	460	460	Ouest	878 75	876 25	1875, 4 %	514	516	Ouest	389 50	389 50
Comptoir d'escompte	1025	1025	Compagnie parisienne de Gaz	1462 50	1462 50	1876, 4 %	516	516	Paris-Lyon-Méditerranée	889	890
Crédit Lyonnais	555	555	Canal de Suez	1990	2002 50	Bons de liquid. Ville de Paris	528	536	Paris-Bourbonnais	388 50	388 50
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1360	1362 50	C. gén. Transatlantique	505	505	Obligations communales 1879	479	479	Canal de Suez	543	583
Crédit mobilier	267 50	267 50	Russe 5 0/0 1870	101 50	101 25	Obligat. foncières 1879 3 %	477 50	475 50			
						Obligat. foncières 1883 3 %	377	376			

## CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

### LIGNE DE LÉTAT

SAUMUR — MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS			
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte soir
Saumur (orl.)	2 06	6 53	1 39
Saumur (état)	6 50	8 31	4 13
Nantillyhalte	7 03	8 37	4 26
Varr.-Chacé	7 09	8 48	4 32
Brézé s.-Cyr	7 17	9 02	4 39
Montreuil (a.)	2 34	7 29	2 07
— (départ.)	2 36	7 33	2 09
Thouars	2 55	7 59	2 28
Loudun	8 10	3 16	5 52
Poitiers	8 16	3 33	5 58

SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ			
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. soir
Saumur (orl.)	6 53	4 16	8 34
Saumur (état)	6 50	8 31	8 30
Nantilly	7 03	8 37	8 43
Montreuil (a.)	7 29	9 10	9 08
— (départ.)	7 34	9 28	9 10
le Vaudelnay	7 45	9 40	5 17
Baugé	7 56	9 50	5 20
Doué	8 05	9 57	5 27

SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.			
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir
Saumur (orl.)	7 57	11 54	1 33
Vivry	8 10	12 09	3 18
Blou	8 19	12 18	3 27
Vernantes	8 33	12 31	3 40
Noyant-Méon	8 59	12 59	4 06
Chât.-d-Loir.	10 07	2 14	2 57

### LIGNE D'ORLÉANS

SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS						
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Direct. soir
Saumur	2 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 15
St-Martin	7 08	9 26	1 33	7 27		
St-Clément	7 15	9 33	1 40	7 34		
Les Rosiers	7 23	9 41	1 47	7 41		
La Ménitrie	3 31	7 35	9 53	57	8 52	7 50
Angers	3 58	8 23	10 41	2 40	4 20	8 33

**COFFRE-FORT**  
DE LA  
**MAISON HAFFNER AÎNÉ**  
Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire,  
**PAUL GODET**  
IMPRIMEUR, SAUMUR.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet  
Hôtel-de-Ville de Saumur, 18

Certifié par l'imprimeur sous-signés.